



LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

INAUGURATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE VAUSEYON-CHARMETTES

La conseillère communale Christine Gaillard, directrice de la Jeunesse et de l'Intégration de la Ville de Neuchâtel, a inauguré le 9 novembre 2011 en présence de la présidente du Conseil d'Etat Gisèle Ory la nouvelle structure d'accueil parascolaire des quartiers de Vauseyon et des Charmettes.

Aménagée dans l'ancienne chapelle des Charmettes grâce à la collaboration de la paroisse de Neuchâtel de l'EREN, cette structure baptisée le Tipi offre depuis le 17 octobre dernier 54 nouvelles places pour les bassins scolaires Vauseyon-Charmettes. Réaménagé comme une véritable maison pour enfants, ce lieu permettra de faire face à la croissance attendue des effectifs scolaires dans le secteur ouest de la ville ces prochaines années.

Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel a ouvert le 15 août 2011 la crèche communale des Charmettes, qui dispose d'une capacité d'accueil de 27 places pour des enfants de 0 à 4 ans. Cette ouverture a permis de résorber une partie de la liste d'attente des quatre autres crèches communale et d'équiper le secteur nord-ouest de Neuchâtel qui connaîtra ces prochaines années un fort développement de l'habitat avec de nouveaux immeubles aux Draizes et à la rue de Bourgogne notamment.

La Ville entend également étoffer l'offre aux familles dans le secteur nord de Neuchâtel, aux Acacias, dès le début de l'année prochaine. En réponse à la pétition des habitants de ce quartier intitulée « carton jaune au Conseil communal », déposée en juin dernier, l'exécutif a décidé d'ouvrir la structure d'accueil des Acacias quatre demi-journées supplémentaires sur la semaine en sus du bloc de midi. L'accueil des enfants durant toute la journée interviendra dans le courant de 2013, au moment du transfert de l'actuelle crèche des Acacias dans le nouveau complexe des Cadolles.

Le 18 mars 2011, la Direction de la jeunesse et de l'intégration rendait public le plan de développement de l'offre préscolaire et parascolaire à Neuchâtel pour les années

2011 à 2013 et le 4 avril dernier le Conseil général adoptait le rapport du Conseil communal y relatif. A ce moment, l'arrêt du Tribunal fédéral qui invalidait le lien juridique établi par le Grand Conseil entre la loi sur l'accueil des enfants (LAE) et la révision de la fiscalité des personnes morales n'était pas tombée. L'Autorité communale pensait encore valablement que cette nouvelle loi cantonale d'impulsion pourrait entrer en vigueur au moment de la rentrée scolaire d'août 2011, en même temps que le concordat intercantonal HarmoS, ainsi que le souhaitait le législateur cantonal.

La réalité juridico-politique a été bien différente puisque, malgré le plébiscite populaire obtenu le 19 juin dernier, la LAE n'entrera finalement en vigueur « que » le 1^{er} janvier 2012, selon le choix opéré par le Conseil d'Etat. Malgré ce contexte instable, les Autorités de la Ville de Neuchâtel ont choisi d'aller de l'avant et de donner un véritable coup d'accélérateur au développement de l'offre en faveur des familles.

C'est ainsi que, outre les mesures précitées, un nouveau lieu d'accueil parascolaire a été créé pour le bassin scolaire de la Promenade – le Scoubidou sis au 7 de l'avenue Jean-Jacques Rousseau, ouvert toute la journée en continu, qui offre 65 places – tandis que le Carambole, sis rue de la Maladière 1, qui dispose de 38 places, continuait d'accueillir en continu les enfants du secteur de la Maladière. Antérieurement, la Ville ne disposait que de 45 places autorisées pour ces deux bassins scolaires. Depuis août dernier, avec la création de 58 places pour ces deux bassins scolaires, la demande des familles concernées a pu être satisfaite.

En résumé, pour la seule année 2011, la Ville de Neuchâtel aura créé 112 nouvelles places parascolaires ouvertes en continu et 27 places préscolaires. D'autres développements interviendront durant les années 2012 et 2013, pour les bassins scolaires des Parcs et des Acacias. D'ici à fin 2013, la Ville de Neuchâtel disposera d'environ 330 places d'accueil sur son territoire et atteindra, ainsi, le taux d'équipement prévu par la loi.

Neuchâtel, le 7 novembre 2011

Direction de la jeunesse et de l'intégration

Renseignements complémentaires:

Christine Gaillard, directrice de la jeunesse et de l'intégration,
☎ 032 717 74 01, courriel: christine.gaillard@ne.ch

Sylvain Ghirardi, chef du service de la jeunesse,
☎ 032 717 74 41, courriel : sylvain.ghirardi@ne.ch